



## LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

*Chers Garlanaises et Garlanais,*

Les fêtes de fin d'année sont synonymes de convivialité, de partage, de lumière, de gâité. Dans le contexte de repli identitaire fort qui s'est développé et étendu ces dernières années, nous tous garlanais, avons la chance de vivre dans une petite commune où chacun connaît son voisin, s'intéresse à lui, prend le temps de le saluer et d'échanger quelques mots. C'est une force.

L'implication des associations va dans ce sens et le succès de toutes les animations en est la preuve.

Je ne vais pas dresser ici de bilan puisque j'aurais l'occasion de le faire au moment de la cérémonie de présentation des vœux mais juste vous dire que le travail que j'ai mené avec l'équipe municipale au cours de cette année s'est toujours inscrit dans le cadre de rendre le meilleur service à la population.

En 2018, nous continuerons de faire face aux baisses de dotations de l'État et pour poursuivre nos actions en matière d'investissement, il nous faudra rester vigilants sur nos dépenses de fonctionnement.

La bonne nouvelle de cette fin d'année est la réouverture prochaine de notre boulangerie. Cette question était sur toutes les lèvres et nous sommes heureux de pouvoir enfin vous annoncer cette reprise.

Nous aurons l'occasion de vous présenter les acquéreurs, car il s'agit de deux associés, dans un prochain bulletin.

Autre nouvelle importante, nous communiquons maintenant sur Facebook et vous pouvez retrouver les actualités de la commune sur notre page.

**Pour terminer, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers d'excellentes fêtes de fin d'année.**

**Retrouvons nous, salle Ti Gwer, pour notre traditionnelle cérémonie des vœux, le dimanche 14 janvier, à partir de 11h.**

Les travaux de rénovation de la mairie ayant pris un peu de retard, nous laisserons, le dimanche 14, le bâtiment en libre accès de 10h à 11h, afin que vous puissiez découvrir « en avant première » les nouveaux aménagements des locaux.

Joseph Irrien



### DANS CE NUMERO

- Le mot de Monsieur le Maire	1
- Visite de Mme Sandrine Le Feur, députée	2
- La Halle Jézéquel	2
- Dans les coulisses de la cantine...	2
- Qu'est ce que le Pacte Energie Solidarité?	3
- Nouvelle modalité pour le PACS	3
- Commémoration du 11 novembre	3
- Marché de Noël	4
- Le Frelon Asiatique	4
- Accompagnement aux devoirs	4
- Manifestations APE	4
- Etat Civil	4
- Centenaire de la guerre 1914/1918	5-6



## VISITE DE SANDRINE LE FEUR, DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION



Mme Sandrine Le Feur, députée La République En Marche, est venue à la rencontre de l'équipe municipale, le lundi 4 décembre.

Elle est élue depuis le 18 juin 2017 sur un territoire qui compte 9 cantons, dont celui de Plouigneau auquel nous appartenons, et environ 100.000 habitants. Elle a intégré à l'Assemblée Nationale, la commission de Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Elle a parcouru, en compagnie de plusieurs élus, le quartier du bourg et échangé avec les commerçants.

Après cette rapide visite de la commune, Mme Le Feur a souhaité discuter avec l'équipe municipale autour des projets en cours et à venir. Elle a ensuite rejoint un groupe d'artisans et d'agriculteurs, impliqué dans l'économie de notre territoire, convié, pour la circonstance par Monsieur le



## LA HALLE JACQUES JÉZÉQUEL



La Halle Jacques Jézéquel a été inaugurée le 6 avril 2014, elle a été baptisée du nom de l'ancien président du Festival de l'Élevage du Finistère, elle est située sur le site du Parc des Expositions de Langolvas. C'est un bâtiment de 3600 m<sup>2</sup> qui a été conçu pour accueillir des manifestations type Agri Deiz.

Depuis 2016, les élus ont réfléchi à une utilisation pour des concours équestres, ce lieu permettant d'organiser des épreuves sportives à l'abri. Ainsi les poneys clubs du Finistère ont-ils créés le « Challenge Halle Jézéquel » qui s'étale sur 6 week-ends entre octobre et mars et la Société Hippique de Morlaix y organise des épreuves officielles pour les amateurs et les professionnels.

L'utilisation de la halle à des fins équestres a exigé la mise en place d'un revêtement particulier, composé de sable de Fontainebleau mélangé à des fibres de tissu polyester.

Ce revêtement nécessite un entretien hebdomadaire qui consiste en un lissage et un arrosage abondant. Ce travail, confié à Jean-Pierre, l'un de nos employés, est régi par une convention que nous avons signée avec Morlaix Communauté pour que le coût puisse en être répercuté sur la communauté d'agglomération.

La Halle peut également servir à des événements autres qu'équestres mais dans ce cas, le sable fibré doit être retiré, stocké et remis en place. Pour l'année à venir, pas moins d'une quinzaine de manifestations sont prévues.



## DANS LES COULISSES DE LA CANTINE...

Hum, qu'y aura t'il de bon à manger aujourd'hui ? C'est la question que peut se poser la centaine d'enfants qui prend chaque jour son déjeuner à la cantine. L'équipe municipale, a en effet, fait le choix de conserver un service de restauration scolaire « à l'ancienne » avec préparation des repas sur place.

Dès 7h du matin, Marie-Claire s'active : contrôle des températures du réfrigérateur et congélateur, réception des marchandises 2 fois par semaine, mise en route du plat chaud, mise à jour des documents de traçabilité (chaque ingrédient utilisé doit être totalement identifié), commandes,...

Elle est rejointe à 8h15 par Mathilde dont les tâches sont la mise en place du couvert, la préparation des entrées et des desserts.

Elles assurent ensuite ensemble les 2 services, de 12h à 12h45, pour les plus petits, de la maternelle au CP puis de 13h à 13h40 pour les élèves de CE et CM. Vient ensuite le temps du grand nettoyage!

Un laboratoire assure tous les 2 mois un suivi sanitaire à partir de prélèvements et une inspection des services .... a lieu tous les 2 ans.

Ce travail de restauration fait appel à des connaissances dans l'équilibre alimentaire, l'hygiène, les allergies alimentaires pour lesquels Marie-Claire et Mathilde suivent des formations.



## QU'EST CE QUE LE PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ ?

**Le Pacte Energie Solidarité est une offre d'isolation des combles perdus à 1€, issue d'un programme validé par l'État. Les combles doivent être facilement accessibles.**

Son objectif est de lutter contre la précarité énergétique des ménages (propriétaires occupants et locataires) dont les revenus ne dépassent pas les plafonds (voir tableau) en réalisant des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de leurs logements, la déperdition thermique la plus élevée venant d'une mauvaise isolation de la toiture.

Le Pacte Energie Solidarité est le premier dispositif à proposer aux particuliers la possibilité de faire des travaux d'économie d'énergie à des prix subventionnés.



Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en province
1	14 308 €
2	20 925 €
3	25 166 €
4	29 400 €
5	33 652 €
Par personne supplémentaire	+ 4 241 €

Les garlanais, correspondant aux critères de revenus, intéressés par ce dispositif, peuvent venir en mairie pour se faire connaître. Une aide pourra leur être apportée pour leur démarche car les demandes sont plus aisées à faire via le site Internet du Pacte Energie Solidarité.

## NOUVELLE MODALITÉ CONCERNANT LE PACS

L'enregistrement du pacte civil de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Le temps froid et pluvieux n'a pas permis de célébrer la cérémonie au pied du Monument aux Morts. M. Le Maire et M. Edouard Clech, président des Anciens Combattants ont décidé de conduire conjointement, salle Ti Gwer, la cérémonie commémorative du 99<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918.

La participation active de plusieurs jeunes du CMJ a été mise en avant par M. Irrien, comme le symbole d'une transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations.

Ronan a été porte-drapeau le temps de la cérémonie et Anaïs a lu le message de l'Union Française des Anciens Combattants.

Au cours de la cérémonie, M. Jean Hamon a reçu la médaille d'honneur de Porte-drapeau. En préambule de la remise de médaille, M. Jacques Bodilis a dressé un bilan de son parcours.

Pour rendre hommage aux combattants de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le dépôt de gerbe a été fait au pied du Monument aux Morts en présence des Porte-drapeaux.

## SERVICES

**MAIRIE :** 02 98 79 13 48

**Fax:** 02 98 79 13 85

**Courriel:** garlan.mairie@wanadoo.fr

**Site :** www.garlan.fr

### Ouverture :

- Lundi: 8h30-12h00
- Mardi: 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mercredi: 8h30-12h00
- Jeudi: 8h30-12h00 13h30-17h30
- Vendredi: 8h30-12h00 13h30-17h00
- Samedi: 8h30-12h00

**POSTE :** 02 98 79 13 64

### Ouverture :

- Tous les matins de 9h à 12h
- Sauf le mercredi

### Levées

- 15h tous les jours / 12h samedi

## CIMETIERE :

### Ouverture :

- Tous les jours de 8h à 19h30

## La Bonne Graine :

### Ouverture prochaine

## L'ATELIER DE SABRINA :

02.98.69.76.32

fermé le mercredi et le dimanche

- Lundi au vendredi : 9h - 12h  
14h - 18h30
- Samedi : 9h00 - 17h00  
13h30 - 17h00

## LE WELCOME : 02 98 79 10 56

- Lundi, mardi, vendredi : 7h00 - 20h00
- Jeudi, samedi : 8h00—20h00
- Mercredi, dimanche : 8h00—13h00

## L'ATELIER : 09 51 29 34 00

- du lundi au samedi : 9h -12h30  
14h - 18h

## DECHETTERIE : Le Pilodeyer

Fermé le dimanche

- Lundi au Samedi: 9h00 à 12h00  
14h00 à 17h00\*

\* fermeture à 18h du 1 avril au 31 octobre

## BIBLIOTHEQUE :

- Dimanche de 10h30 à 11h30 toute l'année
- Mercredi de 9h30 à 10h30 et de 14h30 à 15h30
- Vendredi de 14h15 à 16h15 en période scolaire.

**Directeur de la publication:** Joseph Irrien

**Secrétariat de rédaction:** Catherine

Querrou

**Comité de rédaction:** Joseph Irrien,  
Catherine Querrou, Jacques Bodilis.

## MARCHÉ DE NOËL



Noël approche et comme chaque année, le Père-Noël a vraiment beaucoup de travail, ce qui explique le succès de cette journée du marché de Noël organisée par l'APE.

Les visiteurs se sont promenés entre les différents stands.

Pendant que les plus grands commençaient à remplir la hotte, les plus jeunes pouvaient venir à la rencontre du Père-Noël pour une photo mais aussi se faire grimer au stand de maquillage.

Tous, ont pu se régaler au stand crêpes et gâteaux!



## LE FRELON ASIATIQUE

### UN PRÉDATEUR A COMBATTRE



Le frelon asiatique est un prédateur redoutable, il se nourrit d'abeilles. Il est classé sur une liste d'espèces invasives.

La mairie encourage les propriétaires, qui découvrent sur leurs terrains un nid de frelons asiatiques, à venir le signaler. Un conseil leur sera apporté pour trouver le moyen le plus adapté pour l'éradication.

## ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS



Danielle, Bernard et Patrick encadrent depuis la rentrée un groupe de 14 élèves du CP au CM2, le mardi et le jeudi de 16h à 17h.

Le renforcement de l'équipe serait bénéfique pour élargir les temps de présence.

**Si vous êtes intéressé pour les rejoindre, merci de contacter Bernard Lautrou au 02.98.79.12.00**

## MANIFESTATIONS APE



27 Janvier : Vide Grenier 9h-18h

17 Février : Soirée Crêpes 19h



23 et 24 Mars : Soirées Théâtre 20h



## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- *QUILLEVERE* Gabin, né le 12 octobre à Morlaix, de Romain *QUILLEVERE* et Angélique *QUESSEVEUR*

- *MERRER* Léandre, né le 16 novembre à Morlaix, de Frédéric *MERRER* et Laura *CARIOU*

- *MERER* Anna, née le 28 novembre à Brest, de Benoît *MERER* et Elodie *LE NORET*

### Décès:

- *BOURHIS* Marc, décédé le 18 octobre à Lanmeur, né le 26 juin 1923

- *NOAN* Corinne, décédée le 31 octobre à Morlaix, née le 15 juillet 1970



## CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Le quatrième trimestre 1917 se caractérise par les faits suivants :

- La révolution russe éclate en octobre et provoque l'effondrement du front russe. Le 28 novembre les soviets demandent des négociations d'armistice. Cela permettra aux allemands de basculer leurs forces sur le front Ouest et tenter une offensive finale avant que les renforts américains n'inversent le rapport des forces de façon définitive en faveur des forces franco anglaises.
- Les renforts américains poursuivent leur montée en puissance tant par leurs effectifs que par leur formation. L'armée américaine n'existe pour ainsi dire pas : elle doit donc être formée et entraînée au type de combat de tranchées avant de pouvoir combattre efficacement. À la fin octobre 1917, le général Pershing ordonne à un bataillon du 16<sup>e</sup> d'infanterie de monter en ligne dans le secteur français. Ces soldats, parmi les premiers débarqués à Saint-Nazaire, ont d'abord été intégrés au sein d'unités de chasseurs alpins de la 47<sup>e</sup> division d'infanterie française. Dans la nuit du 2 au 3 novembre, alors que ce bataillon américain occupe les tranchées sur les hauteurs qui dominent le village de Bathelémont-lès-Bauzemont à l'est de Nancy, les Allemands lancent une attaque contre ces positions. Douze soldats américains sont capturés, cinq sont blessés et trois sont tués : le caporal James Gresham et les soldats Thomas Enright et Merle Hay. Ce sont les premiers morts américains.
- La mise au point par les allemands du gaz de combat Ypérite nettement plus dangereux que les gaz de combat existant jusque-là.
- L'arrivée au pouvoir de Clémenceau, qui sera surnommé « le père la Victoire ».



### Bilan du trimestre

Il n'y a pas de soldats garlanais tués ou qui auraient succombé à leur blessure durant ce trimestre. C'est le premier avec ce bilan de zéro mort.

C'est pourquoi le sujet principal de cet article porte sur les prisonniers.

Cependant quelques évènements attirent l'attention :

- François Marie Bohec né à Garlan le 1 avril 1895 est blessé à Verdun le 25 novembre par éclat d'obus mais rejoindra son régiment le 7 décembre 1917.
- François Marie Gauthier né le 2/2/1896 sera cité à l'ordre du régiment le 5 octobre pour son courage et son énergie lors de combats des 5 et 6 mai 1917. Il sera décoré de la croix de guerre.
- Quatre jeunes âgés de 17 ans s'engageront dans la marine : Yves Marie Meur, Hervé Marie Mérer, François Marie et Yves Remeur.



### Les prisonniers

Durant la Première Guerre Mondiale, 7 à 9 millions de soldats furent faits prisonniers. Dès le début, la plupart des Etats et en particulier l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Grande-Bretagne et la France furent dépassés par le nombre très important et inattendu de prisonniers. A titre d'exemple, en à peine 2 mois de conflits, les Allemands capturèrent 125 000 soldats Français et 94 000 russes. Au total, les Allemands accueillirent 2.5 millions de captifs.

Le nombre de soldats faits prisonniers au cours de la guerre de 1914-1918 s'est élevé à un peu plus de sept millions pour l'ensemble des belligérants dont environ 2 400 000 par l'Allemagne.

Garlan compte 30 prisonniers dont la capture se répartit annuellement de la façon suivante : 15 en 1914, 6 en 1915, 3 en 1916, 2 en 1917 et 10 en 1918. Deux réussirent à s'évader : Jean Marie LeLous né le 26/5/1898 qui sera capturé le 31/5/1898 (à noter qu'il venait de fêter ses 20ans !) et sera de retour le 20 novembre 1918, et Alexis Marie Keriel né le 27/6/1896, capturé le 9/6/1918 il rejoindra les lignes françaises le 7 novembre 1918. Il n'y a eu que 16000 français à avoir réussi une évasion. Charles de Gaulle, sans doute le prisonnier le plus célèbre, a été fait prisonnier et a tenté une évasion qui n'a pas réussi.

Durant l'ensemble du conflit il était courant de procéder à des coups de main sur les tranchées ennemies afin de « faire des prisonniers ». Cela permettait de connaître les unités qui vous faisaient face, et aussi glaner des renseignements sur les opérations à venir, le moral et l'équipement de l'ennemi. Les allemands ont ainsi capturé un sergent qui avait une grande partie des plans de l'offensive du chemin des dames.

## CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Les 5 premiers garlanais capturés appartenait au 32<sup>ème</sup> régiment d'infanterie coloniale qui combattait à Maubeuge. Ce régiment formé à Pontanézen à Brest recrutait essentiellement dans le Léon et une grande partie du Trégor. Sa première mission est la défense des plages bretonnes aux alentours de Brest. En raison de l'offensive allemande il a été dépêché à Maubeuge pour participer à la défense de la ville. Rapidement assiégée et encerclée, la garnison dut se rendre entraînant ainsi la captivité pour nos poilus.

Quand un soldat était fait prisonnier il était dans un premier temps porté disparu, ce qui pouvait être interprété qu'il était soit tué lors d'un combat soit fait prisonnier. Il n'était déclaré prisonnier que lorsqu'on était sûr qu'il était en captivité. Le rôle du Comité International de la Croix rouge était essentiel car il recevait des belligérants la liste nominative des prisonniers qu'il retransmettait ensuite au pays concerné. Par exemple **Jean Marc Teurnier** sera fait prisonnier le 19 juillet 1917, son avis de disparition sera édité le 1 septembre et l'avis de captivité ne sera connu que le 22 décembre 1917 soit 5 mois plus tard. Pendant ce délai les familles étaient dans l'ignorance.

### Convention de la Haye (1907)

Le chapitre II de la convention signée en octobre 1907 est entièrement consacré aux prisonniers de guerre et débute ainsi : « Les prisonniers de guerre sont au pouvoir du gouvernement ennemi, mais non des individus ou des corps qui les ont capturés. Ils doivent être traités avec humanité. Tout ce qui leur appartient, excepté les armes, les chevaux et les papiers militaires, reste leur propriété. »

Les principaux pays de la Triple-Entente et de la Triple-Alliance signent la convention, à l'exception de l'Empire ottoman qui ne figure pas parmi les quarante-quatre signataires de 1907. Les stipulations de la Haye entrent en application dans l'Empire allemand et en France le 26 janvier 1910. Mais ces conventions s'avèrent inadéquates face à l'ampleur de la Première Guerre mondiale. En octobre 1918, une telle masse de prisonniers entraîne l'impossibilité pour un pays en guerre de respecter totalement les conventions dans leurs moindres détails. Durant le conflit, des accords spéciaux entre pays belligérants sont conclus afin de pallier ces difficultés et en 1929, un nouveau texte viendra amender les dispositions réglementaires applicables.

### Le camp de Minden

La présentation de la vie des prisonniers de guerre nécessiterait des développements incompatibles avec le format de ce journal. En conséquence on se bornera à évoquer le cas du camp de prisonniers de Minden, situé dans le nord de l'Allemagne, non loin de Hanovre, où **Jean Pierre Marie Daniel, Pierre Marie Deunf, François Louis Guillou, Jacques Marie Beguivin** furent retenus.



Le 14 septembre 1914, les premiers prisonniers arrivèrent à Minden et furent logés, à la hâte, dans des salles construites pour une exposition industrielle interrompue à cause de la guerre. Le 15 septembre, ces soldats traversèrent MINDEN pour se rendre sur une ancienne friche d'entraînement militaire qui ne contenait aucun baraquement. Les captifs durent fabriquer et camper dans des huttes provisoires mal isolées et mal chauffées : les autorités croyaient que la guerre ne durerait pas longtemps. Il faut attendre fin 1914, début 1915 pour voir les premiers baraquements apparaître.

MINDEN pouvait loger jusqu'à 25 000 soldats. Il possédait une grande cour composée de 6 groupes de 30 baraquements (environ). Il y avait des boutiques, un bureau de poste, un hôpital, des grandes cuisines, des latrines, des lavoirs, des douches et un abri pour les 2 000 gardes. Comme la plupart des camps, MINDEN détenait sa propre monnaie échangée dès l'arrivée du prisonnier.



À son entrée au camp, le détenu recevait une paille, un oreiller, un lit tissu, un bol de nourriture, une fourchette, une cuillère et un couteau (pointe cassée). Il y rencontrait des prisonniers de diverses nationalités : Arméniens, Britanniques, Croates, Français, Italiens, Marocains, Polonais, Russes, Sénégalais ou Serbes.

Dans l'ensemble, les prisonniers étaient satisfaits de leurs dortoirs. En revanche, ces derniers trouvaient la nourriture et surtout la viande insuffisante. Tous les jours, des messes étaient célébrées dans une chapelle. Les prisonniers (hors sous-officiers Belges et Français) étaient contraints d'être employés au nettoyage du camp et aux travaux agricoles

proches. Leur journée de travail se déroulait de 6h à 19h avec 4 heures pour les repas (soit 9 heures par jour). Les salaires variaient de 30 à 40 pfennigs journalier. Le captif pouvait aussi intégrer un détachement industriel (canal du Weser, usines, mines, ...). Il touchait alors un salaire s'élevant au quart du prix de la journée de l'ouvrier civil. Les captifs n'avaient pas d'autres choix que de travailler sous peine d'être punis.

Dès la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918, tous les prisonniers reçurent l'ordre de rentrer dans leur Pays. Les prisonniers Belges, Britanniques et Français furent donc libérés et rapatriés par groupes de 1 000. Les derniers Russes quittèrent MINDEN en décembre 1922.